## **ARTICLE 8**

Mme la Directrice Générale du Pôle Infrastructures Aménagement et Accompagnement des Territoires,

Madame la Colonelle Commandant le Groupement de Gendarmerie du PUY-DE-DOME, M. le Directeur de la Direction Routière et d'Aménagement Territorial des Combrailles, Mme le Maire de ST PIERRE LE CHASTEL,

MM les Maires de PONTGIBAUD, BROMONT LAMOTHE et STOURS LES ROCHES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ST PIERRE LE CHASTEL, le 29/04/2024

PONTGIBAUD, le 20/04/2024.

Le Maire

Le Maire

Janette VIALETTE-GIRAUD

Jean-Jacques LASSALAS



PONTAUMUR, le 19 avril 2024

Pour Le Président du Conseil Départemental et par délégation Le Directeur de la DRAT des COMBRAILLES PO l'Unité Entretien Exploitation

les, initiation

LUO BATIFOULIER